

Séance du 07 juillet 2026 – Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : M. Henri BEDARIDA, Mme Alexandra BOUQUIN, M. Dimitri BRUNEAU, Mme Tiphane CUARTERO, M. Christophe DALAIGRE, Mme Bénédicte DARROUX, Mme Leslie DESNOYERS, M. Olivier GOUEFFON, Mme Émilie LEGOUT, M. Fabrice LELOUP, M. Charles LONGERET, M. Laurent MORISSET, Mme Alicia PENDINO, Mme Donatienne SIMON.

Absente excusée : Mme Sylvie TOULLERON.

Objet : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2026 est approuvé par le conseil municipal.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL

Thierry BAUSSIER est en arrêt de prolongation jusqu'au 02 août 2026.

Dimitri LABLÉE a été en arrêt maladie le 18 juin 2026.

Cindy JOUANNET a été en arrêt maladie les 18 et 19 juin 2026.

Lilou MOREAU est la candidate retenue pour le contrat d'apprentissage en CAP AEPE. Son contrat débutera le 27 août 2026 et se terminera le 25 août 2028.

Mise en ligne d'une nouvelle annonce pour un service civique dont la mission est la suivante :

- l'accompagnement des enfants pour vivre ensemble et en collectivité comme un citoyen responsable

Roxane BENOIT a réalisé une immersion professionnelle du 08 au 19 juin 2026 au service administratif.

Objet : Devis caverne et colombarium

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir des cavernes ainsi qu'un colombarium.

Des devis ont été demandés et reçus en mairie pour l'achat de cavernes et colombarium :

- S.A.S. POMPES FUNÈBRES CATON – 17 bis boulevard Alexandre Martin – 45000 ORLÉANS
montant H.T. 1 204.17 € (installation de 5 cavernes 4 places)
montant H.T. 4 991.67 € (installation d'un colombarium de 6 cases)
- GROUPE ELABOR – Z.A. 18 rue des Murges – 21380 MESSIGNY & VANTOUX
montant H.T. 4 740.00 € (installation de 6 cavernes)
montant H.T. 9 900.00 € (installation d'un colombarium de 10 cases)
montant H.T. 1 180.00 € (installation de deux dalles béton)
- VGS ART – 58 chaussée Brunehaut – 62240 LONGFOSSÉ
montant H.T. 1 875.00 € (installation et pose de 5 cavernes)
montant H.T. 4 810.00 € (installation et pose d'un colombarium de 6 cases)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

RETIENT le devis de la S.A.S. POMPES FUNÈBRES CATON– 17 bis boulevard Alexandre Martin 45000 ORLÉANS pour l'installation de 5 cavernes 4 places et d'un colombarium de 6 cases pour un montant de 6 195.83 € H.T.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'entreprise.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 11 avril 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 2026-020 en date du 02 mars 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Considérant que le conseil municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 69, 19, 10, 21 et 11 puisque les crédits consommés sont supérieurs aux crédits votés pour le chapitre 11.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget principal de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Section d'investissement					
Sens	Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Montant
Dépenses	69	École	203	Frais d'études, recherche, dev.	-50 000.00 €
Dépenses	19	Éclairage public	2131	Bâtiments publics	-40 000.00 €
Dépenses	10	Bâtiments communaux	2135	Installations générales	-80 000.00 €
Dépenses	10	Bâtiments communaux	2173	Constructions	-10 000.00 €
Dépenses	21	Immobilisations corporelles	2157	Matériel et outillage technique	-30 000.00 €
Dépenses	21	Immobilisations corporelles	2181	Install. générales, agencements	-10 000.00 €
Dépenses	11	Voirie	21538	Autres réseaux	+220 000.00 €
Total					0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°02 du budget principal pour l'exercice 2026, afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°02.

Questions diverses et informations

Etude travaux S.E.B.B. Parc des Marais

Retour sur l'épisode de canicule

Restauration collective

Installation alarme mairie par VERISURE

Date de la guinguette

Panneau lumineux

Transport Saint-Laurent-Nouan

Demande de devis

Révision audit de l'école

Sinistre toilettes publiques étang

Séance levée à 20H39